



LU POUR VOUS

5 août 2018

L'INDÉPENDANT

CRS-MNS : LES ÉLUS DE TOUS RANGS APPELÉS À LA RESCOUSSE

**sécurité. Et si les policiers armés quittaient les plages ?
Ils craignent pour la saison 2019.**



Ils ont de quoi s'inquiéter, si l'on se fie à la réponse donnée au député de la République Fabien Lainé le 17 juillet dernier. Le ministre de l'Intérieur, en effet, confirme que depuis 2008 les effectifs de CRS-Maitres Nageurs Sauveteurs ont largement diminué **« et que de nouvelles évolutions ne sont pas exclues par principe pour permettre aux forces de l'ordre de se concentrer sur leurs missions régaliennes, notamment en période estivale »**.

Depuis 60 ans, pile, qu'ils sont sur les plages de France, les CRS-MNS estiment que leur mission estivale n'a pas atteint l'âge de la retraite. C'est pourquoi ils montent au créneau et mobilisent les élus de tous rangs, craignant de mauvaises nouvelles à l'automne prochain.

UNITÉ SGP
POLICE
FSMI FÜ

www.unitesgppolice.com

Le Seul Syndicat 100% CEA et ADS 06-08-2018

Autorité judiciaire

Port-La Nouvelle est la seule et dernière station audoise à accueillir ces policiers de plage, aguerris au sauvetage, mais aussi armés et prompts à agir comme agents de police judiciaire. Parce que l'actualité de ces dernières années a démontré que des événements terribles peuvent se produire n'importe où, n'importe quand, avec des méthodes inhabituelles, et que la présence rapide de forces habilitées à riposter à tout type d'attaque a fait ses preuves, le syndicat **UNITÉ SGP POLICE** appelle les élus à la rescousse.

Hier matin, **Éric Janssens**, délégué national MNS-CRS en poste à Port-La Nouvelle et son collègue délégué zonal Occitanie, **Hervé Vicente**, ont reçu la visite du maire, **Henri Martin**, et du député **Alain Perea** (LRM).

Henri Martin, soutien indéfectible des CRS, a rappelé les efforts financiers consentis depuis toujours par la commune pour accueillir cette unité de police **« qui apporte de la sérénité aux estivants et à celles et ceux qui fréquentent cette plage familiale »**.

Le député de la circonscription a, pour sa part, affirmé « être pour (leur) maintien sur les plages, dès lors qu'il s'inscrit au cœur d'une stratégie municipale globale de sécurité, sans concurrence avec d'autres services aptes à porter secours aux personnes ». C'est justement le cas à Port-La Nouvelle, a rappelé Henri Martin, **« où les pompiers assurent l'avant et l'arrière-saison, et des sauveteurs de la SNSM la pleine saison et les CRS une présence policière utile et efficace »**.

Sans sécurité, moins de touristes

Alain Perea, qui fut jadis directeur général des services à la mairie de Narbonne, qui bénéficiait jadis de la présence des CRS-MNS sur ses plages connaît bien la problématique. Il est surtout conscient que, désormais, les touristes veulent des garanties de sécurité sur leur lieu de villégiature.

Paradoxalement, Gérard Collomb affirmait jeudi au Mont-Saint-Michel : **« Nous avons redéployé les forces de gendarmerie, de police ou de CRS qui étaient dans un certain nombre de lieux, pour les mettre aujourd'hui sur les lieux touristiques de manière à ce que les touristes puissent se sentir totalement en sécurité »**. Que les CRS-MNS soient menacés de disparition dans des viles telles que Port-La Nouvelle (6 500 habitants à l'année, 5 fois plus en été) est une aberration pour le syndicat **UNITÉ SGP POLICE**.

Joël Ruiz

